

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 153

présenté par

Mme Magnier, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet et M. Plassard

à l'amendement n° 81 de M. Jean-René Cazeneuve

APRÈS L'ARTICLE 16

I. – À l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2023 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à l'année :

« 2023 »

l'année :

« 2024 ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2024 »,

l'année :

« 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les collectivités territoriales devront adopter la nouvelle nomenclature de comptabilité publique M57 au 01/01/2024, il semble plus opportun de déployer le budget vert des collectivités l'année suivante de l'adoption de la nouvelle nomenclature.